



MAIRIE DE
GOMMECOURT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du lundi 7 décembre 2020 à la mairie à 19h15

Présents : M. le Maire Gérard Solaro

Les conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe), M. Patrick Hérouin (2^{ème} adjoint), Mme Laetitia Bouin, Mme Audrey Cattus, Mme Stella Hébert Le Bronec, Mme Sylvie Michanol, Mme Nadine Viers, M. Ramzi Ben Mansour, M. Sylvain Cosnier, M. Olivier Fouquereau, M. François Macaire et M. Arnaud Thomas

Absents excusés : M. Didier Bertolo qui donne pouvoir à Mme Audrey Cattus, Mme Clara Momencau qui donne pouvoir à Mme Laetitia Bouin

M. Olivier Fouquereau absent jusqu'à 19h40 a donné pouvoir à M. Arnaud Thomas

Mme Stella Hébert Le Bronec est désignée secrétaire de séance

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

M. le Maire remercie les conseillers de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil, en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal :

- 1) Transfert PLUI
- 2) Nouveau plan de financement de l'étude structure église
- 3) Avancement des commissions
- 4) Informations sur la CCPIF et les syndicats intercommunaux
- 5) Questions diverses
 - Projets d'acquisition de terrains

1. Transfert PLUI

Monsieur le Maire dit qu'il convient de délibérer avant le 31 décembre sur le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu à l'intercommunalité alors même que la loi d'urgence ayant modifié les délais pour le transfert de la compétence PLUI, les communes et les intercommunalités risquent de devoir délibérer à nouveau en 2021 à ce sujet.

Il invite les conseillers municipaux à voter contre le transfert de cette compétence à l'intercommunalité car cela enlèverait tout pouvoir aux communes en matière d'urbanisme, il dit que les membres de l'intercommunalité ont d'ailleurs voté contre, mais qu'il est obligatoire pour les conseils municipaux de se prononcer faute de quoi le transfert serait automatique.

Après avoir entendu M. le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 3 pouvoirs, se prononce contre le transfert de la compétence du plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu.

2. Nouveau plan de financement de l'étude structure église

Monsieur le Maire dit que le plan de financement voté lors du dernier conseil n'est plus valable, car le Conseil départemental ne peut pas financer la totalité de l'étude, en conséquence de quoi la DRAC a accepté de porter le pourcentage de sa subvention à 40% au lieu de 20%. Il avait été décidé lors du dernier conseil municipal de solliciter d'autres organismes afin d'obtenir des aides supplémentaires. Il en ressort que la région pourrait apporter une aide mais seulement si l'étude est suivie de travaux et dans une limite de 30%.

Surtout le PNR peut financer 50% de la totalité de l'étude sans que celle-ci soit subordonnée aux travaux.

Les subventions de la DRAC et du PNR porteraient le montant de l'aide à 90%.

Or le montant des subventions publiques est normalement plafonné à 80% sauf dérogation du Préfet de département.

Une demande a été faite en ce sens, n'ayant pas encore la réponse, il n'a pas été tenu compte de cette possibilité dans le plan de financement qui sera modifié si le Préfet donne son accord.

De ce fait le plan de financement est en l'état, modifié ainsi :

Montant de l'étude : 13 100€ HT

Subvention DRAC : 30% soit 3 930€

Subvention PNR : 50% soit 6 550€

Financement commune : 2 620€ HT

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 3 pouvoirs,

Décide de mettre en œuvre l'étude structure pour un montant de 13 100€ HT

Approuve le plan de financement proposé,

Sollicite une subvention auprès de la DRAC d'un montant de 3 930€ soit 30% du montant de l'étude,

Sollicite une subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin français d'un montant de 6 550€ soit 50% du montant de l'étude.

Donne pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce projet.

M. Olivier Fouquereau arrive à 19h40.

3. Avancement des commissions

BMO

M. le Maire dit que la commission BMO s'est réunie, que le prochain bulletin est en préparation et devrait sortir avant Noël.

Mme Bocquiaux invite les conseillers municipaux à faire part de leurs idées d'articles à la commission.

Sécurité routière

M. le Maire dit que la signalisation 30 km/heure a été mise en place sur les voies prévues dans le village. Mme Bouin dit que les marques de l'ancien stop à l'entrée de la rue de la Grande Vignette sont visibles et prêtent à confusion, qu'il faudrait repasser une couche de peinture pour que cela ne se voit plus.

M. Ben Mansour dit qu'en circulant dans la commune, il s'est rendu compte qu'il ne lui paraît pas logique que la Grande Rue ne soit pas également limitée à 30 km/heure, il dit qu'il est conscient que cela n'est pas nécessaire du point de vue strictement de la sécurité routière étant donné les aménagements de la rue mais que cela manque de cohérence au niveau de la circulation.

M. le Maire dit que la limitation à 30 km/heure représente un coût important avec l'obligation de mettre également en place des panneaux dans les voies adjacentes aux rues concernées et qu'il convient d'éviter de mettre en place cette limitation là où elle n'est pas nécessaire.

4. Questions diverses

M. le Maire dit que les élections régionales et départementales sont reportées au mois de juin prochain. Il dit que ces élections feront l'objet d'un double scrutin le même jour avec double bureau de vote et donc double de personnes nécessaires à leur tenue. Il appelle les conseillers à être présents à ces élections afin qu'elles se déroulent le mieux possible.

M. le Maire dit que suite à la sollicitation d'habitants, il souhaite installer des bandes vibrantes rue des Sablons pour un montant de 2 800€ HT.

Il dit qu'il souhaite également étendre le réseau d'éclairage public au chemin des Garolins pour un montant de 1 800€ HT, il dit que ces dépenses peuvent être subventionnées à 70% par le contrat triennal.

Mme Hébert Le Bronec dit qu'elle a installé un spot devant chez elle afin de palier l'absence d'éclairage public, que les personnes pourraient faire de même et qu'elle trouve le montant de cette installation élevé. Elle dit qu'elle avait demandé à ce que le chemin derrière l'église soit éclairé mais que cela n'a jamais été fait.

Mme Bouin dit que l'on pourrait installer un spot sur l'église, de cette façon l'église serait éclairée et le chemin également, cela reviendrait moins cher que d'installer un éclairage à cet endroit. M. le Maire dit que c'est effectivement envisageable.

Mme Bocquiaux dit que la commune s'est abonnée à l'application PanneauPocket.

Cette application permet aux communes de diffuser en temps réel des informations.

Il suffit que les habitants téléchargent l'application sur leur téléphone mobile et ils recevront les informations de la commune. Elle dit que cela peut-être très utile lorsque le boitage n'est pas possible, cette application est gratuite pour l'utilisateur, elle coûte 130€ par an à la commune.

Il n'y a pas de recueil de données personnelles puisqu'il n'y a pas d'inscription de l'utilisateur.

M. le Maire dit qu'une information sera diffusée dans le prochain BMO à ce sujet.

Mme Hébert le Bronec invite tous les conseillers municipaux à s'abonner à la page Facebook de Gommecourt Partages afin d'avoir des informations.

M. le Maire dit qu'il souhaite aborder le sujet des acquisitions foncières.

Deux opportunités se sont présentées à la commune dernièrement.

M. et Mme Beaufils ont mis en vente leurs biens sur Gommecourt, leur propriété rue de la Glacière et deux terrains (un chemin de Ste Geneviève et un rue de la Prairie).

Le terrain rue de la Prairie jouxte la salle communale et avait été prévu en emplacement réservé sur le PLU dans le but d'y installer un square ou une aire de jeu. Il rappelle que l'installation d'une aire de jeux fait partie des projets du conseil municipal. Ce terrain a une surface de 2 500 m², le prix de vente proposé est de 100 000€. Il dit que si la commune ne l'achète pas, il sera vendu pour la construction de maisons individuelles. Le terrain chemin de Ste Geneviève d'une superficie de 2 hectares environ est vendu 10 000€.

La deuxième opportunité concerne un terrain constructible de 270m² place Charles de Gaulle sur lequel la mairie peut utiliser son droit de préemption. Il dit que ce terrain pourrait être utilisé pour faire un parking, le prix de vente est de 30 000€.

Il dit qu'il souhaite dynamiser le centre du village et que l'achat de ces terrains peut le permettre. Il dit que l'achat des terrains de M. et Mme Beaufils fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal et qu'il invite les conseillers à y réfléchir.

Concernant le terrain place Charles de Gaulle, il dit que le conseil municipal lui ayant donné délégation, une délibération n'est pas nécessaire mais qu'il souhaite toutefois avoir l'aval du conseil municipal. Les conseillers municipaux sont en grande majorité d'accord sur ces projets et leurs financements. M. le Maire dit que l'achat de ces terrains devra être financé par l'emprunt.

M. Fouquereau demande si un miroir peut être installé rue de l'Eau à l'angle de la rue des Sablons afin de sécuriser la circulation. M. le Maire dit qu'il va étudier cette demande.

M. le Maire souhaite de bonnes fêtes à tous les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 21h30

Délibération n°1 : « Transfert PLUI »

Délibération n°2 : « Nouveau plan de financement de l'étude structure église »

Roselyne Bocquiaux

Laetitia Bouin

Ramzi Ben Mansour

François Macaire

Audrey Cattus

Stella Hébert Le Bronec

Olivier Fouquereau

Patrick Hérouin

Arnaud Thomas

Sylvie Michanol Breton

Gérard Solaro

Nadine Viers

Sylvain Cosnier

